



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MARS 2024

**OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – REVITALISATION DE LA COMMUNE –
VOIE DOUCE "TRAVERSEE DU BARRASSON" – ACCES AU COLLEGE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique –
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.20 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – Mme
ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN du 7 Mars 2024
Délibération N° DM_20240307N008

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – REVITALISATION DE LA COMMUNE – VOIE DOUCE "TRAVERSEE DU BARRASSON" – ACCES AU COLLEGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Il est rappelé qu'en date du 21 Juin 2021, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la demande de subvention auprès de la Banque des Territoires au titre du programme "Petites Villes de Demain" pour la réalisation de la réalisation d'un schéma d'aménagement des espaces publics de la Commune qui a notamment mis en lumière les enjeux de mobilité douce sur le secteur du Barrasson. Aussi, en séance du Conseil Municipal du 11 Mai 2023, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la demande de subvention pour une étude pré-opérationnelle concernant la voie douce de la traversée du Barrasson et accès au collège.

Actuellement, un appel à projets annuel "aménagement cyclables" est en cours pour le soutien à la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires. L'État finance dans le cadre de l'appel à projets 50 % des dépenses pour les projets situés en secteur peu et moyennement dense.

Le Département des Alpes de Haute-Provence souhaite également favoriser le développement de la pratique du vélo pour les usages utilitaires et de loisir des habitants et des touristes. Il pourrait soutenir le projet dans le cadre des Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026 avec une aide départementale de 100.000 €.

L'Europe pourra être sollicitée au travers de l'appel à projet qui s'ouvrira en Juin 2024 "Mobilité durable : soutenir les infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien" sur l'Objectif Stratégique N° 2 "Pour une Europe plus verte".

Aussi, il semble opportun d'enclencher les démarches auprès de ces partenaires pour le vallon du Barrasson qui est le passage obligé pour permettre de relier la cité de SAINT-AUBAN au plateau des Lauzières. Le chemin dans le vallon, tout comme le passage le long de la route et près du pont, ne permettent pas une bonne sécurité des piétons et cyclistes. Or, la sécurisation des déplacements doux est un enjeu important, particulièrement pour les collégiens.

La solution envisagée après une première étude est celle de la création d'une passerelle à côté du pont. Ce projet s'inscrit en cohérence avec l'élaboration du Schéma Cyclable sur la Moyenne Durance qui est traversée par des véloroutes et voies vertes telles que la V64 qui relie "Marseille à Grenoble" et la V862 "Val de Durance". La Commune participe à l'élaboration de ce schéma avec le soutien de Provence Alpes Agglomération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

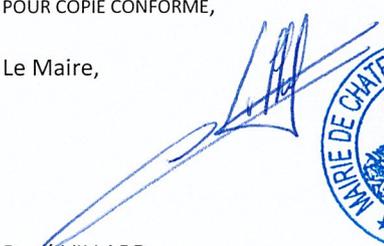
DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Études et travaux		État (AFIT France) 50 %	467.280,43 €.
		Conseil Départemental CDST 10,70 %	100.000,00 €.
		Fonds européens (FEDER) 16,22 %	151.583,78 €.
		Autofinancement (23,08 %)	215.696,64 €.
Total	934.560,85 €.	Total	934.560,85 €.

Monsieur le Maire demande :

- D'approuver la proposition de demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus,
- De l'autoriser à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs, l'État, le Conseil Départemental et de l'Europe selon le plan de financement ci-dessus et à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- De l'autoriser à inscrire les sommes nécessaires au budget dès lors que les subventions seront accordées.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la proposition de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs, l'État, le Conseil Départemental et de l'Europe selon le plan de financement ci-dessus et à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les sommes nécessaires au budget dès lors que les subventions seront accordées.

<p>AFFICHEE LE.....</p> <p>RETIREE LE</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 8-3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--